

LE BOSSU

OU LE PETIT PARISIEN

LE CHEVALIER DE LAGARDÈRE

Oui, mon ami, répondit le bossu, j'ai apporté ce qu'il faut pour cela.

Le gardien éclata de rire. Ces messieurs l'imitèrent aussi le prince de Gonzague, qui garda son grand sérieux.

Voyons! voyons! fit le gardien; pas de plaisanteries, mon petit homme! Dégueulasse, vites!

Le bossu lui ferma la porte au nez.

Comme le gardien fumait à grands coups de pieds dans la niche, le bossu monta sa tête pâlotte au petit œil-de-beuf qui était sous le toit.

— Justice, monseigneur! s'écria-t-il.

— Justice! répétait joyeusement ces messieurs.

C'est dommage que Chaverny ne soit pas ici, ajouta Navailles; on l'aurait chargé de rendre cette importante et grave sentence.

Gonzague réclama le silence d'un geste.

— Chacun doit sortir au son de cloche, dit-il, c'est le règlement.

Monseigneur, répliqua Esope II dit Jonas, du ton bref et précis d'un avocat qui pose ses conclusions, je vous prie de vouloir bien considérer que je ne suis pas dans la position de tout le monde; tout le monde n'a pas loué la loge de votre client.

Bien trouvé! crièrent les uns.

Les autres dirent:

— Que prouve cela?

— Médor, répondit le bossu, avait-il connu, ou non de coucher dans sa niche?

Bien trouvé, bien trouvé!

Si Médor avait, comme je puis le prouver, l'habitude de coucher dans sa niche, moi qui me suis substitué, moyennant trente mille livres aux droits et priviléges de Médor, je prétends faire comme lui, et je ne sortirai d'ici que si l'on m'empêche par la violence.

Gonzague sourit cette fois. Il exprima son approbation par un signe de tête. Le gardien se retira.

— Viens ça, dit le prince.

Jonas sortit aussitôt de sa niche. Il s'approcha et salua en homme de bonne compagnie.

Pourquoi veux-tu demeurer là-dedans? lui demanda Gonzague.

— Parce que la place est sûre et que j'ai de l'argent...

— Penses-tu avoir fait une bonne affaire avec ta niche?

— Une affaire d'or, monseigneur; je le savais d'avance.

Nous pouvons parler la bouche ouverte,

Gonzague lui mit la main sur l'épaule. Le bossu poussa un petit cri de douleur.

Cela lui était arrivé déjà cette nuit, dans le vestibule des appartements du régent.

Qu'as-tu donc? demande le prince étonné.

— Un convenu du bal, monseigneur; une courbature.

Il a trop dansé, firent ces messieurs.

Gonzague tourna vers eux son regard, où il y avait du dédain.

— Vous êtes disposés à vous moquer, messieurs, dit-il, moi aussi peut-être. Mais que nous aurions grand tort, et que celui-ci pourrait bien plutôt se moquer de nous!

— Ah! monseigneur... fit Jonas modeste-

ment.

— Je vous le dis comme je le pense, messieurs, reprit Gonzague, voici votre maître.

On avait bonne envie de se récrier.

Voici votre maître! répéta le prince; il m'a été plus utile à lui tout seul que vous tous ensemble. Il nous avait promis M. de Lagardère au bal du régent, et nous avons eu M. de Lagardère.

Si monseigneur, eût bien voulu nous répondre, on ne fait pas marcher comme on veut M. de Lagardère. Je souhaite que nous n'ayons pas bientôt à nous en convaincre de nouveau.

Tous les regards interrogèrent.

— Nous pouvons parler la bouche ouverte,

dit Gonzague; je compte m'attacher ce gargon-là, j'ai confiance en lui.

Le bossu se rengrangea fidèlement à ce mot.

Le prince poursuivit:

— J'ai confiance et je dirai devant lui comme je le dirais devant vous, messieurs: Si Lagardère n'est pas mort, nous sommes tous en danger de périr.

— Il y eut un silence. Le bossu avait l'air le plus étendu de tous.

L'autre y'don laissé échapper?

— Non, mais mes hommes tardent bien. Je suis inquiet. Je donnerais beaucoup pour savoir à quoi m'en tenir.

Autour de lui, financiers et gentilshommes tâchaient de faire bonne contenance. Il y en avait de braves: Navailles, Choisy, Noë, Giroune, Montaubert, avaient fait leurs preuves. Mais les trois traitants, surtout Oriol, étaient tout pâles et le baron du Batz toutait sur vert.

— Nous sommes, Dieu merci! assez nombreux et assez forts..., commença Navailles.

— Voulez-vous sans savoir, interrompit Gonzague; je souhaite que personne ne tremble plus que moi, s'il nous faut enfin frapper un grand coup.

De Dieu, monseigneur, s'écria-t-il.

Messieurs, reprit Gonzague sans lui répondre, on ne fait pas marcher comme on veut.

Messieurs, je sais bien voulu nous charger..., commença Oriol.

— Parce que la place est sûre et que j'ai de l'argent...

— Penses-tu avoir fait une bonne affaire avec ta niche?

— Une affaire d'or, monseigneur; je le savais d'avance.

S'il y eut des mécontents, on ne le vit point.

En attendant, reprit Gonzague, réglos le passe.

L'ami, vous nous avez rendu un grand service.

— Qu'est-ce que cela, monseigneur...

— Pas de modestie, je vous prie. Vous avez bien travaillé, demandez votre salaire.

Le bossu avait encore à la main son sac de cuir; il se prit à le tortiller.

— En vérité, babulia-t-il, ça ne vaut pas la peine.

— Tébèlebel s'écria Gonzague, tu veux donc nous demander une bien forte récompense?

Le bossu le regarda en face et ne répondit point.

— Je te l'ai dit une fois déjà, continua le prince avec un commencement d'impatience.

— Je n'accepte rien pour rien, l'ami. Pour moi, tout service gratuit est trop cher, car il cache une trahison. Fais-toi payer, je le veux.

— Allons, Jonas, mon ami, crie la bande, fais un souhait: voici le roi des génies!

— Qui sait, monseigneur, l'exige, dit le bossu avec un embarras croissant; mais comment oser faire cette demande à monseigneur?

Il baissa les yeux, tortilla son sac et balbutia:

— Monseigneur se moquer, j'en suis sûr.

Cent fois que notre ami Jonas est amoureux! s'écria Navailles.

Il y eut un long éclat de rire. Gonzague et le bossu furent les seuls qui ne prirent point part à cette gaîté. Gonzague était convaincu

qu'il aurait encore besoin du bossu. Gonzague était avide, mais non pas avare; l'argent ne lui coûte rien; à l'occasion, il savait le répartir à pleines mains. En ce moment, il voulait deux choses: acquérir ce moyenieux instrument et le connaître. Or, il manœuvrait pour atteindre ce double but. Loin de le gêner, ses courtisans lui servaient à rendre plus évidente la bienveillance qu'il montrait au petit homme.

— Pourquoi ne serais-je pas amoureux? dit-il sérieusement. S'il est amoureux, et que cela dépende de moi, je jure qu'il sera heureux. Il y a des services qui ne se payent pas seulement avec de l'argent.

— Monseigneur, prononce le bossu d'un ton pénétré, je vous remercie. Amoureux, ambitieux, curieux, saisis-je quel nom donner à la passion qui me tourmente? Ces gens riennent, ils ont raison; moi, je souffre!

Gonzague lui tendit la main. Le bossu la bâisa, mais ses lèvres frémirent. Il poussa un d'un ton si étrange, que nos rônes perdirent leur grâce.

— Curieux, ambitieux, amoureux, qu'importe le nom du mal? La mort est la mort, qu'elle vienne de la fièvre, par le poison, par l'épée.

Il secoua tout à coup son épaisse chevelure, et son regard brilla.

(A suivre.)

Le Gérant: Alfred Masséan.
Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

Avis de Sociétés ET Publications

Par acte sous seing privé, enregistré il y a été constituer entre: M. DHALLUIN Jean, cultivateur à Haluin, M. DE LOBEL Louis, entrepreneur à Haluin, M. VINCKIER André, cultivateur à Haluin, et toutes les personnes qui y adhèrent par la suite, une société en nom collectif à capital social de 100 francs, au nom de la Caisse d'Epargne de l'Etat, ayant son siège dans la commune de Haluin.

La société constitue sans capital; elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925. Elle est constituée pour une durée illimitée.

La partie constitutive sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.

Le 29 décembre 1925, il y a été constituée sans capital, elle est administrée par M. Dhaluin, son directeur, assisté de M. Delobel, vice-président, et de M. Vinckier, administrateur. Toute action de la société doit porter la signature de deux de ses administrateurs, soit au moins deux, le 29 décembre 1925.